

Membership	(2) The Board shall consist of five members including, apart from the chairperson, two members appointed on the nomination of the Sahtu First Nation and one member appointed on the nomination of the territorial Minister. 5	(2) L'Office est composé de cinq membres, dont le président, deux membres nommés sur la proposition de la première nation du Sahtu et un membre sur celle du ministre territorial.	Composition
Quorum	(3) A quorum of the Board consists of three members, including one of the members appointed on the nomination of the Sahtu First Nation and one of the members not so appointed other than the chairperson. 10	(3) Le quorum est de trois membres, dont un membre nommé sur la proposition de la première nation du Sahtu et un membre — autre que le président — qui n'est pas ainsi nommé.	Quorum
Main office	39. The main office of the Board shall be located in the settlement area referred to in the Sahtu Agreement.	39. Le siège de l'Office est fixé dans la région désignée visée par l'accord du Sahtu.	Siège
<i>Land Use Planning</i>		<i>Plan d'aménagement</i>	
Objectives and other factors	40. The planning board for a settlement area shall, after consultation with the federal Minister, the territorial Minister and the first nation of the settlement area, determine the objectives to be considered and the other factors to be taken into account in the preparation of a land use plan for the settlement area. 20	40. L'office détermine, après consultation des ministres fédéral et territorial et de la première nation concernée, les objectifs relatifs à la préparation d'un plan d'aménagement visant la région désignée et les autres éléments à prendre en compte dans le cadre de la préparation.	Attributions de l'office
Preparation of land use plan	41. (1) A planning board shall prepare and adopt a land use plan for submission and approval under section 43.	41. (1) L'office prépare et adopte un plan d'aménagement et procède ensuite aux envois prévus par l'article 43 pour qu'il reçoive les agréments qui y sont mentionnés.	Préparation et adoption
Purpose of land use plan	(2) A land use plan shall provide for the conservation, development and use of land, waters and other resources in a settlement area. 25	(2) Le plan d'aménagement doit pourvoir à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation des terres, des eaux et des autres ressources de la région désignée.	Contenu obligatoire
Contents of land use plan	(3) A land use plan may include (a) maps, diagrams and other graphic materials; (b) written statements, policies, guidelines and forecasts; (c) descriptions of permitted and prohibited uses of land, waters and resources; (d) authority for the planning board to make exceptions to the plan and the manner of exercising that authority; and (e) any other information that the planning board considers appropriate. 40	(3) Il peut en outre comporter : a) des représentations graphiques, notamment des cartes ou des diagrammes; b) des déclarations écrites, des principes directeurs, des directives ou des projections; c) la mention des utilisations autorisées ou interdites des terres, des eaux et des ressources; d) l'attribution à l'office du pouvoir d'accorder des dérogations à ses dispositions et les modalités d'exercice de ce pouvoir; e) tout autre élément que l'office estime indiqué. 40	Éléments facultatifs